

349.

214

### MARS-LA-TOUR

(707 habitants. — à 60 kil. de Nancy).

*Chef-lieu d'arr.* Briey à 20 kilomètres  
— *de cant.* Chambley à 6 kil.  
*Bur. de poste.* . Mars-la-Tour.  
*Chemin de fer.* Longuyon à Pogny  
*Route nation.* . de Paris à Mayence.  
*Route départ.* . Longuyon à Besançon.  
*Maire.* . . . . . Lallement.  
*Adjoint.* . . . . . Vigel (Jacques).  
*Curé.* . . . . . Faller.  
*Instituteur.* . . . . . Jacquin  
*Institutrice.* . . . . . Clausse (Mme).

icy

#### Mars-la-Tour

Titre : Mars-la-Tour

Autre titre : Monographies communales de Meurthe-et-Moselle ; 349

Auteur : [Jacquin](#)

Date : 1888

Formats : 23 f. : in-4  
image/jpeg

Source : Bibliothèques de Nancy, Ms. 820 (349)

Droit : Domaine public





D  
D<sup>e</sup> Chambley.

---

Meurthe-et-Moselle

---

arrond<sup>t</sup> de Briey

---

Monographie  
de la commune de  
Mars-la-Tour.



Departement de  
Meurthe-et-Moselle

---

Arrondissement de  
Briey

---

Canton de  
Chambley

---

Notice

sur la Commune de

Mars-la-Tour.

---





174  
 Première partie

175  
 Géographie.

1<sup>re</sup> Le territoire de Mars-la-Tour est borné au Nord par les Communes de Ville-s-Yvon et Bruville, à l'Est par Vionville et Cronville; au Sud, par Cronville et Pusieux, à l'Ouest par Spangville et Brannonville. Sa plus grande longueur, <sup>de l'Est à l'Ouest</sup> parallèle au Nord, est de 6 Km. et sa plus grande largeur est de 3 Km. 4-hm. Elle a une superficie totale de 1210 hectares, ainsi divisés:

Terres labourables	1076 ha
Prés naturels	86
Bois	46
plantations	}
friches	}
Jardins	13
sol des bâtiments, cours... etc.	7

Une seule annexe en dépend: c'est la ferme de Marianville, de 110 ha. construite en 1856 dans un bois résineux appelé anciennement Bois de Dame, qui dépendait de la Seigneurie de Mars-la-Tour, avant 1789.



Le territoire est peu accidenté; quelques vallons peu profonds et très étroits, terres d'une nature argilo-calcaire, en partie fortes et en parties faibles; assez fertiles et assez faciles à cultiver.

2<sup>e</sup> Le plan cadastral, dressé en 1848-50, divise ce territoire en 4 sections A-B-C-D, d'après leurs positions géographiques, limitées l'une et l'autre par les bords voisins et par ses routes et ses chemins.

1<sup>re</sup> Dans la section A, nous relevons les noms suivants:

Haut de Chaumont (Colline)

Côte d'Yvon (près de la rivière d'Yvon)

Côte moyen-mont (moins élevée que la précédente)

Côte Chandelle

Haut de Péma

Fond de Chaumont Vallée

Pré Piconot

Haute Beugnot

Fond de la sente de Bannoville

Hercon Orme

Moyen Chiche

Saxeron

Yochon-pré

Chemin d'Yvon

Martoué.

Bechoue

Nena-pré

Grand Braumont

Petit Braumont

Les Ollieux

Colagne

Rennechez

Yvon (De la rivière d'Yvon)

Dans la section B, on trouve:

Grande Montée Colline

Petite Montée

Côte de Retampri

Grand' Côte

Bois Saville (Bois Communal, nouveau de Laurière-Brigance) Bois

Raillis (Rays) (ancien bois épiché-verraché)

Fond de la Passé Vallée

Ori Robé

Le Bruil

Fond de la Crue

Marrinville

Fond Pas chaud (Entre les bois)

Avue de Nuri (quene de l'Orny, appelée Nuri)

Pétoville



Narrachamp  
Bois de Conflans  
franchère  
La Marvillote  
Longue Buellebrière  
Ouz Jacques  
Le Moulin Neuf  
Derrière les Jardins (de la position)  
Noërairie  
Rissaille  
Bachaux  
Sari le Loup  
Sillères  
Cultrani  
Cunehange  
Motte-Vigne (Probablement d'une ancienne Vigne)  
sur le Ch. de Brunelle  
La Maëtanche (d'une ancienne source)  
Ouz Amandiers  
Jardin Morisot  
La bannière  
Charmois  
Veste Gerard  
Longues Hillon

220  
Buré  
Grand Champ  
Entre Buré et Pétomille  
Chemin Levé (ou l'ancien voie romaine - Chemin élevé)  
Nieuze Gibet Ancienne Potence Seigneuriale  
La potence  
Ruissieu de Châpre C. d.  
L'Etang. Ancien Etang en culture.  
Dans la section C, on trouve:  
Le Village  
Le Château  
Le Chénais (Bois défriché)  
Ouz Sabane  
Villicours  
Mourichamp (Champ des morts - près de la Maladerie)  
Maladerie (d'une ancienne Maladie)  
Rupt de la planche  
Le Saume  
franchère  
Rouies  
Longues rayes. (Longs champs)  
Brac-rayes Courts-Champs)  
Bouchichamp  
En hâte



Derrière les Jardins  
Chemin de Cronville  
Marin-roi  
Sarge  
Reyvaux  
Chêne-haye  
Verdibuisson (Néon autrefois couvert de buissons)  
Norca  
Chemin de la Poste.

Section D

Mariaville (ferme)  
Vaise. Côte (Côte inculte)  
Côte au Samsignon  
Mont des Monts  
haut de Fauvais  
La ferrière  
Pré Marcuro  
Pré des Mazonis  
Pré Malaise  
La courrière  
Champ Gentilhomme  
Sauné  
Le Chausselle  
Nasillon

La Carrée  
La Louvière  
Le Berlin  
Beauconstrée  
Chammelle  
Le Scuyron (d'un buisson de sureau - parfois Scuyron)  
trai blanc-purin  
Les Champelle  
fontaine aux bœufs. (d'une ancienne source)  
Bouillon, sept. (Ancien étang)

1<sup>o</sup> On ne retrouve aucun trace dans les archives de l'épiscopat de ces noms; les anciens l'ignorent complètement; ils savent qu'on les a toujours désignés ainsi.  
2<sup>o</sup> Le ruissseau d'Yron s'écoule sur une longueur d'environ 300 mètres le territoire de Mau. la Cour et celui de Hannonville. Ce ruissseau dont la source principale se trouve dans les abreuvoirs de Vignuelles, après avoir traversé plusieurs étangs aujour d'hui desséchés, est alimenté par l'étang de réchauffée, il traverse les territoires de Spornville, Hannonville, Belle-sur-Yron et Jarmy et se jette dans l'Orne à Coufflam, après avoir reçu le longueur qui vient des côtes de l'Argonne. Il reçoit les eaux de Mau. la Cour, qui s'y rendent par divers petits



saupave toujours à sec en été, et qui traversent d'épais  
vallons. Celles de ces eaux qui viennent de la partie  
Est du territoire convergent vers un petit ruisseau, le  
Rougemard qui se jette dans l'Orne, près de Sablay.

Ces petits cours d'eau, d'un faible débit et  
toujours taris en été n'ont aucune influence sur les  
inondations des rivières en aval.

6<sup>e</sup> Il est à remarquer que les arroyes ne sont pas  
fréquentes à Mau. la Gaur. Cela semble provenir de  
la barrière que leur opposent les coteaux de l'Argonne.

Arrivés là, ils se dirigent ordinairement au changement  
de direction: les uns se portent au Nord-Est, sur  
la rivière d'Orne et sur Sompuy, les autres se  
dirigent sur Nancy et la vallée de la Moselle  
au remontant la Meuse.

D'après les anciens de la commune, les arroyes  
n'étaient plus fréquentes autrefois, lorsque le bois  
La Dame n'était pas défriché.

7<sup>e</sup> Les terres sont bien cultivées; on voit peu  
de jachères; elles sont remplacées en partie par des  
prairies artificielles et des plantes sarclées. L'apolemon  
hiemal est seul en usage. Le territoire au lieu d'être  
alors divisé en trois parties, l'est en six, deux parcelles  
chaque saison et situées chacune aux extrémités

opposées, soit pour avoir une meilleure répartition  
des terres, relativement à leur nature, à leur qualité,  
soit comme mesure de précaution en cas de mauvais  
orages, car si une partie des récoltes venait à être  
détruite, l'autre pourrait être épargnée.

On ne se sert qu'en gros d'engrais naturels, c'est à  
dire de fumier. Les nouvelles méthodes de culture et  
les instruments perfectionnés ne s'implémentent que  
difficilement. Cela tient surtout au morcellement  
de la propriété: on ne compte pas moins de 1000  
parcelles. Les cultivateurs sont comme ils ont toujours  
été fâchés. Les prairies naturelles et artificielles occu-  
pent environ 150 ha.

10 On cultive principalement le blé et l'avoine;  
l'orge, le seigle, les légumes secs ne se cultivent  
que pour les besoins de la population, qui se  
suffit sous ce rapport. On plante annuellement  
en pommes de terre 80 ha. qui fournissent en moyenne  
en moyenne 1000000 kg. de tubercules dont la plus  
grande partie est consommée sur place.

On livre au commerce environ 3000 hl. de blé  
et 15000 hl. d'avoine par année.

Les pailles sont consommées par le bétail ou  
servent à la production de l'engrais.



Com. de l'ellon  
Chevaux

11<sup>e</sup> Il n'y a aucun usage particulier concernant la culture ou le pâturage. Les bestiaux ne sont conduits au pâturage qu'après la fenaison, et obtenu sur sa propriété; le parcours libre qui, jusqu'en 1850, avait lieu aussitôt les foires, n'a plus lieu qu'au 1<sup>er</sup> Octobre, chaque propriétaire se réserve l'usage de la seconde herbe.

12<sup>e</sup> Par le fait qu'il n'y a ni rivière, ni étang, il n'y a pas de poissons. Le gibier est peu abondant; quelques lièvres, quelques perdreaux se trouvent.

Population.

7<sup>e</sup> D'après un procès verbal de l'élection des officiers municipaux de la commune, en date du 31 Janvier 1790 il résulte que le chiffre de la population était à cette époque de 858 personnes, tant hommes que femmes et enfants.

Le premier recensement dont il est connu copie, date de 1836, lequel donne un chiffre de population de 629 personnes, 298 de sexe masculin et 336 de sexe féminin.

Le dénombrement de 1841 donne 614 personnes, 291 hommes, 323 femmes et 128 ménages.

Celui de 1846, donne 659 personnes, 311 hommes, 344 femmes, 202 ménages, 133 maisons.

En 1851, il y a 685 personnes, 328 hommes, 357 femmes, 166 maisons, 203 ménages.

En 1856, on ne trouve plus que 652 personnes, 315 hommes, 338 femmes, 170 maisons, 212 ménages.

La diminution de la population provient de ce que le village a été visité par le choléra en 1854, qui fit 25 victimes, dont les 2/3 étaient des femmes.

Le dénombrement de 1861 donne 652 personnes, 317 hommes, 335 femmes, 171 maisons et 218 ménages.

En 1866, il y a seulement 625 personnes, 294 hommes, 331 femmes, 163 maisons et 205 ménages.

La cause de cette diminution n'est pas bien apparente; il n'y avait eu cependant aucune épidémie, et le chiffre des naissances était supérieur à celui des décès. Cela prouve sans doute de l'émigration vers les villes, car c'était de mode à cette époque.

En 1872 on trouve 673 habitants, 325 hommes, 348 femmes, 179 maisons et 208 ménages. A la fin de 1871, la population ne s'élevait plus qu'à 550 hab. par suite de l'épidémie de typhus importée par les armées allemandes en 1870 et qui fit 150 victimes.

L'augmentation de population provient de ce qu'un grand nombre de Prussiens, fuyant la domination allemande, se sont réfugiés à Mar. la Tour.



En 1876, la population était de 718 hab. 377 hommes, 341 femmes, 165 maisons et 225 ménages. Cette augmentation était due à la construction du chemin de fer qui avait attiré dans le village un grand nombre d'ouvriers avec leurs familles.

En 1881, il n'y a plus que 707 hab. soit 332 hommes, 375 femmes, 166 maisons et 225 ménages.

Enfin le recensement de 1886 donne 701 hab. soit 343 hommes, 358 femmes, 168 maisons et 225 ménages.

Comme il n'y a aucune usine ni aucune industrie importante, il est fort probable que ce dernier chiffre restera à peu près stationnaire, à moins qu'un événement imprévu ne vienne le modifier.

Sur une période de 18 ans, la moyenne des naissances est de 17, celui des décès de 14 et celui des mariages de 12. Il n'y a aucune particularité à signaler sur la constitution physique des habitants, sur les usages et les coutumes. La population est laborieuse et paisible. Cependant on reproche au sexe faible son amour du luxe et de la coquetterie et d'en prendre un peu trop à son aise sous les travaux des champs. Cela semblerait quelque peu justifier un proverbe qui a cours dans les villages voisins: *Mais la taur, le paradis*

des femmes et l'enfer des hommes». C'est peut-être aussi ce qui a permis de constater à tous les recensements que le nombre des hommes seuls n'est que moitié de celui des femmes également veuves; ou bien celles-ci auraient-elles la vie plus dure? On trouve dans la population beaucoup d'octogénaires et même des nonagénaires; deux sont près d'atteindre les cent ans, un seul et une veuve.

Statistique Solenne.

On ne trouve dans les archives aucune pièce, aucun document se rapportant aux écoles avant 1789, si ce n'est un traité, dont je donne copie plus loin. Mais les registres de l'état civil, dont le plus ancien date de 1688, font souvent mention des «*Maîtres d'école*» dont on trouve les signatures au bas des actes. Le 1er dans un acte de 1649 qui'il est dit au «*Maître d'école*» pour une messe huitaine aux vigiles, un nocturne, la somme de cinq gros, et 20 gros au *St Curé*.

Le 21 avril 1671, le *Maître d'école* s'appelle François Gréhères; il épouse Jeanne Guillot, de Mais la taur et signe:

F. Gréhères

En 1689, le *Maître d'école* s'appelle Jean Thévenin, et signe:

J. Thévenin



En 1712, le sieur d'école s'appelle Louis Mengin,  
qui signe:

L. Mengin

En 1714, c'est François  
Signon, lequel signe:

F. Signon

En 1726, c'est M<sup>re</sup>  
Massenet, qui signe:

M. Massenet

En 1733, c'est François Signon pour la seconde fois.

En 1741, c'est François  
Priscal, dont voici la signature:

F. Priscal

En 1741, c'est Nicolas  
Sabriel, qui signe:

N. Sabriel

En 1743, le sieur  
d'école est D<sup>re</sup> Geoffroy.

D. Geoffroy

En 1746, c'est Antoine  
Geoffroy, lequel signe:

A. Geoffroy

De 1750 à 1760, le  
sieur, c'est Martin

Chibault, qui signe:

M. Chibault

En 1760, le Sr.  
Nicolas Massenet, probablement celui qui avait tenu  
en 1726, alors sieur d'école à La Chapelle, fait  
avec les habitants de Noau. la tour, le hâta qui

suit: (J'ai respecté l'orthographe)

« Cejourd'hui, deux mess. mil sept cent soixante, les  
Noau, syndics et habitants de la Communauté de  
Noau. la tour, assemblés à la manière ordinaire et  
accoutumée pour délibérer de leurs affaires, notamment  
celle qui concerne le prix et gages de leur maître d'école,  
Lequel dit maître syndics et habitants, ainsi assemblés  
et après avoir convoqués avec les Sr<sup>s</sup> Pierre Fréney  
maire en l'écalle, Jean Nicolas Collignon et Claude  
Maugin, syndics de la même communauté, ils  
ont d'une même voix dit résolu et délibéré, que  
pour la facilité des Sr<sup>s</sup> habitants qu'il convenoit  
et furent payés à leur Sr<sup>e</sup> Maître d'école tous  
les ans savoir:

1<sup>o</sup> Un bichet de bled froment par chacun habitants  
et les femmes veuves un demy bichet au vingt sols  
d'argent par chacune années, les veuves moitié des  
dits vingt sols.

2<sup>o</sup> qu'il luy sera également payé par chacun  
habitants, veuves quatre sols par mois par  
chacun enfans qu'ils enverront à l'école pour  
ceux qui seront en état d'écrire, et trois sols par  
chacun mois pour ceux qui ne seront point en  
état d'écrire non compris leur congé par chacune



semaine suivant qu'il est d'usage dans ce lieu.  
3<sup>o</sup> Qu'il sera payé au d<sup>r</sup> m<sup>e</sup> d'école pour ses honoraires, mariage, sépulture, et service de morts ainsi qu'il est réglé par le rituel Statuts du Diocèse.

4<sup>o</sup> Il luy sera permis d'ensemencer la quantité de trois joirs de Woyen autant de Mais sans qu'il puisse être pour raison de ce assujetté au droit de Bannage.

5<sup>o</sup> Sera exempt de toutes charges de communauté cod. gay, garde, courées, logement de guerres et autres, à l'exception des corvées d'huile au seigneur, sera exempt également de toutes tailles royales et communal à la réserve qu'il payera seulement trente sols par année pour de subvention et Capitation.

6<sup>o</sup> Que le bichet et demy bled luy seront payés par chacun des habitans et veuves en particulier au les dits vingt au dix sols pour les veuves aux choix des dits habitans au jour de S<sup>t</sup> Martin d'hiver de chacune année au Noël pour tout dédit et le prix de location de maïs en maïs, et pour à l'égard de ses honoraires pour mariage, baptême, sépulture et service de mort, il luy feront

payés par les particuliers qui les luy doivent le cas échéants,

À charge en conséquence de quoy le d<sup>r</sup> m<sup>e</sup> d'École sera tenu et obligé

premier

D'Enseigner les Enfants qui luy seront envoyés à son école à lire, écrire, de leur donner bonne éducation et leur montrer bon exemple, leur apprendre le Catechisme, de les faire servir à l'Eglise autant que faire se pourra et que l'âge le permettra ainsi et de même qu'un bon m<sup>e</sup> d'École est obligé de faire

2<sup>o</sup> de Chanter les messes, Vêpres et autres offices qui se célébreront pendant toute l'année dans la paroisse au dit lieu de même que se servir à l'Eglise suivant la fonction d'un maître d'École, d'obéir au fr<sup>e</sup> Curé en tout ce qu'il luy commandera concernant l'office divin et suivant que l'exige les Statuts et rituel du Diocèse.

3<sup>o</sup> sera tenu et obligé de tenir exactement l'école à commencer du mois d'Octobre jusqu'au mois de Juillet de chaque année inclusivement, de conduire tous les jours qu'il tiendra l'école ses écolliers au Salut et prières du Soir qu'il sera obligé de



Chanter et réciter, de même que les prières du C.  
mutin, le soir tous les dimanches

N<sup>o</sup> sera en cette tenu et obligé le d<sup>t</sup> M<sup>e</sup> d'école  
de porter l'eau benite tout les fêtes et dimanches  
dans tous les maisons des habitants de la d<sup>t</sup> paroisse  
au de la faire porter par une personne qui soit  
capable de remplir son devoir.

Le présent résultat ayant été lu et publié,  
les d<sup>t</sup> hab<sup>ts</sup> et communauté assembles comme dit  
et ont dit et déclaré s'acquiescer et agréer le contenu  
d'iceluy suivant les clauses et conditions cy portez  
sans aller au contraire, directement ny indirecte-  
ment promettant s'y conformer &c.

En consequence de quoy marché a été fait  
et passé à Nicolas Massenet, actuellement régent  
d'école à LaChauffee pour le tems d'une ou trois  
années au choix et option de la dite communauté  
laquelle une ou trois années prendront leur  
commencement à la St George prochain et finiront  
à pareille jour, le tout suivant les clauses et  
conditions portés au d<sup>t</sup> résultat cy dessus et d'autre  
part et sans l'agrément des Supérieurs Ecclésiastiques  
et de M<sup>e</sup> Nicolas Baptiste, curé de la paroisse  
de Marslataur promettant les d<sup>t</sup> habitants et

Massenet si conformes dans tout son contenu a  
faire &c. et ont les dits Maire, Jondics habitants  
et Curé signez après lecture faite à Marslataur  
les d<sup>t</sup> jours de Mars mil sept cent Soixante. Le  
présent traité évalué à la somme de cent  
Cinquante livres, sans que la présente évaluation  
puisse nuire ny préjudiciale au d<sup>t</sup> habitants  
et communauté

(Suivent uniein 50 signatures)

Contrôlé à Marslataur le six mars 1760, pour  
vingt quatre sols, signé: A. Gansoles.

Ce traité fut maintenu jusqu'en 1766  
c'en a été pendant sans. En 1766 Martin  
Chiebauld vint de nouveau les fonctions de régent  
d'école, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1787, où  
il mourut le 22 7<sup>me</sup> et fut remplacé par  
Dominique Pouillieux.

Ces changements successifs, si souvent répétés,  
et le traité de 1760, rappelés et repris, nous permet-  
tent de reconstituer le passé. De nous indiquer quel  
en était à Marslataur, comme partout ailleurs,  
que les M<sup>e</sup> d'Escholle « d<sup>t</sup> régent d'école » étaient  
simples particuliers de la localité, ou des



villages voisins, qui en savaient un peu plus que  
les concitoyens et qu'on louait pour une, deux ou  
trois années, sur la place publique pour remplir les  
dites fonctions. Au surplus, on ne leur demandait  
surtout que de bien écrire et de bien chanter  
« une belle main et une bonne voix » et cela  
suffisait. L'acte de mariage du 21 avril 1677 est  
écrit entièrement de la main de Jacques Hébert.  
Il est d'une belle écriture, très lisible, il nous fait voir  
de même que les belles signatures de ses successeurs,  
que la première condition était remplie. On en  
savait assez de la seconde, autrement il n'aurait  
pas été agréé au Curié de la paroisse.

Les fonctions de Maître d'école et de Chantre  
furent exercées par Dominique Poullieux, sans  
interruption de 1784 à 1826. L'école était tenue  
de la Couraie à Tâques et quelquefois jusqu'en  
mois de juillet. Entre temps et les jours de congé, il  
faisait de la toile, car il était héparand de son métier.  
La Commune lui faisait un traitement fixe de 150<sup>fr</sup>. de  
dix étans payaient 5, 40 par mois pour les écrivains et 5, 30  
pour les non écrivains, pour avoir le congé au jour  
des étans payaient un liard. Depuis 1798, l'école  
se tenait dans un local de la commune, à l'imple-

ment de la maison actuelle, qui était une ancienne  
dépandance du presbytère. Pour tous mobiliers scolaires,  
il n'y avait que quelques bancs et une table en bois  
de 7m. de long sur 1, 10 de large, formée de cinq  
planches de sapin mal jointes, et posée sur des  
tréteaux. Les écoliers s'en venaient y écrire à deux,  
car l'effectif scolaire s'élevait jusqu'à 80 et même  
100 étans. Les petits étaient assis sur de petits bancs  
sous au sous de la chaire. Cette table fut  
conservée comme souvenir, jusqu'en 1870, époque  
où les Prussiens s'en servirent pour faire bouillir  
leur marmite.

En 1826 Dominique Poullieux était très âgé  
fut remplacé par Jean Baptiste Tripolite, Inst.  
breveté, né à Sabouville (Maine) et qui exerçait depuis  
15 ans à Belle-sur-Yvon.

En 1828, l'école étant trop nombreuse, on créa  
une école de filles qui fut dirigée par Sœur  
Ursule de la Providence de Corthier, la chape  
se faisait dans l'ancien local; pendant ce temps  
l'Inst. tenait sa chape dans sa maison à lui,  
qu'il louait dans le village. Il recevait pour  
cela une indemnité de loyer de 60<sup>fr</sup>.

En 1832, la Sœur Ursule était incapable



D'enseigner les travaux à l'aiguille ainsi qu'à le  
 soin des gens d'après une liberté sage et basée sur la  
 loi » (dit au Conseil n° 2 du 2<sup>o</sup> 1838) fut congédié et  
 remplacé par une Institutrice laïque, M<sup>lle</sup> Chata.  
 Celle-ci, s'étant mariée en 1840, fut remplacée  
 par des religieuses, qui eurent à la tête de l'école  
 jusqu'en 1848. Cette même année, on les renvoya  
 pour reprendre par une Institutrice laïque, M<sup>lle</sup> Senoir  
 qui donna sa démission en 1861 et fut remplacée  
 par M<sup>lle</sup> Germain, à laquelle succéda M<sup>lle</sup>  
 Rouillon en 1869, et qui mourut à son poste  
 en 1879. Elle fut remplacée par M<sup>lle</sup> Clauze  
 l'Inst<sup>re</sup> Actuelle.

L'Instituteur tripolite eut ses fonctions à  
 Manufacture jusqu'à sa mort en 1864 et fut  
 remplacé par D<sup>r</sup> Robert, son gendre qui lui  
 aussi mourut en 1867. L'Inst<sup>re</sup> actuel, M<sup>r</sup>  
 Jacquin lui succéda le 18 Janvier 1867.

Signature de D<sup>r</sup> Boulléux

Boulléux

Signature de M<sup>r</sup> Tripolite

Tripolite

(M<sup>r</sup> Jacquin avait auparavant servi d'apt<sup>e</sup> à M<sup>r</sup> Tripolite en 1863. Gk)

En 1838, la maison d'école des filles fut restau-  
 rée et agrandie et on y installa les deux services,  
 avec une entrée unique pour les garçons et les  
 filles. Elle subsista ainsi jusqu'en 1864.  
 A ce moment il n'y avait pas de salles d'écrit-  
 ture et comme l'entrée unique présentait beaucoup d'incon-  
 vénients on procéda à une nouvelle appropriation de  
 l'immeuble qui fut entièrement rasé et reconstruit  
 tel qu'il est aujourd'hui, avec les deux écoles, les  
 deux logements de l'Inst<sup>re</sup> et de l'Institutrice, et la  
 salle de Mesnie.

De 1826 à 1870, la moyenne des élèves  
 reçus dans chaque école était de 50 à 60, et puis l'âge  
 se Hauss et augmenta. La population ayant augmenté  
 depuis 1870, l'effectif scolaire s'éleva en hiver jusqu'à  
 70 élèves, chiffre trop considérable pour un seul maître.

Aussi en 1880 on décida la création d'une salle  
 d'écrit-ure aux logements pour la Direction. Cet immeuble  
 fut bien approprié à sa destination à ce jour, y compris  
 l'achat du terrain, à la Dépense de 9000<sup>fr</sup> dont  
 4700<sup>fr</sup> ont été fournis par le D<sup>pt</sup> et l'Etat.  
 La commune y a contribué successivement pour le reste,  
 soit 4300<sup>fr</sup>.

Avant la loi sur l'obligation, les écoles étaient



peu fréquentés en été; c'est à peine si l'on y trouve le tiers ou la moitié de l'effectif inscrit. La loi de 1832 fut bien exécutée dans les premières années qui suivirent sa promulgation; mais les Commissions scolaires ne fonctionnèrent plus ou se montrèrent trop tolérantes, peu à peu on s'enhardit, et aujourd'hui les choses en sont revenues au même état qu'en 1832, et on peut dire que la loi sur l'obligation est lettre morte dans les campagnes. Il en sera ainsi tant que les Commissions scolaires seront choisies parmi des corps élus ou que ces fonctions seront conférées à l'élection, car il n'est pas rare d'y trouver dans certaines localités des partisans de l'ignorance.

## Deuxième partie.

### Historique

Mars-la-Tour est un village de 700 hab. de l'ancien Canton de Gouze, aujourd'hui du Canton de Chamblay et de l'Arrondissement de Briey. Son altitude est de 240 m. Il se trouve à 6 km. de

Chamblay, à 20 km. de Briey, à 60 km. de Nancy, à 140 km. de Verdun et à 24 km. de Metz. Il est traversé par la route Nat.<sup>e</sup> 11°3 de Paris à Metz, et par la nouvelle route Nat.<sup>e</sup> 11°52, de Longuyon à Otmancon. Il y a une station de chemin de fer.

Mars-la-Tour possède: Un bureau des postes et télégraphes, une brigade de gendarmerie, une recette et une capitainerie de douane; Une agence générale d'affaires contre l'incendie, des établissements où la commune des grains, des vins, de la houille, de l'épicerie, des tissus et des métaux, des bois de construction se traite sur une importante échelle.

C'est aussi le résident d'un Noëdier, de deux vétérinaires et de percepteur.

Son nom provient, croit-on, d'un temple consacré au Dieu Mars, dont on aperçoit encore des restes dans un bois défriché; cette croyance semblerait contredite par son nom primitif Malatour, que l'on trouve fréquemment employé dans les actes antérieurs à 1800. Il faisait anciennement partie de la province de Lorraine, et fut réuni à la France par le traité de Nimègue, ou plutôt par arrêt de la Chambre royale de Metz en 1688 comme dépendance des trois-évêchés visés de la division de la France en départements, il fut



érigé en chef-lieu de Canton, titre qu'il conserva jusqu'en 1803. Aujourd'hui, c'est encore la localité la plus importante du Canton de Chamblay.

L'origine de Mars-la-Tour, n'est pas bien déterminée. Du temps des Romains, c'était déjà un village important traversé par une voie romaine allant de Lutèce à Brieux.

Au moyen-âge, c'était une petite ville de guerre avec un château fort, entouré de fossés larges et profonds. Rappartenant aux trois Evêchés dès 1320, malgré les prétentions des ducs de Lorraine, qui en furent pourtant les maîtres jusqu'à sa réunion à la France. La garnison était de 8 à 900 hommes, ainsi les Seigneurs ont joué un certain rôle dans les guerres civiles de cette époque. Le comte de Richemont fit le siège de Metz pour Charles VIII, s'en empara, et en 1490, les Mémoires de Bretagne par représailles.

Lors du siège de Metz par Charles Quint, le Seigneur de Mars-la-Tour, son vassal, y avait réuni un convoi de 300 chariots de vivres destinés à l'armée espagnole. Ce convoi fut surpris par le gouverneur de Verdun, M<sup>r</sup> de Villeroy, qui était sorti avec 600 chevaux, 600 arquebuziers, précédés de 200 pionniers chargés de lui ouvrir le passage à travers les buissons dont le sol était couvert. Arrivé près de Farnes, il

trouva en pièces une troupe de 200 Bourguignons qu'il avait surpris. Aidé des canons du Maréchal de Sédan, tirant aux Français, le Maréchal se rend, à travers Bois, pour ne pas irriter les espagnols sur son marche, à Mars-la-Tour, où il arrive inopinément, avec 600 hommes à l'ennemi, fait 200 prisonniers et s'empara du convoi. Le Maréchal de Sédan reçut en récompense un chariot chargé de farine avec son attelage de six bons chevaux. Les Français eurent alors Mars-la-Tour, d'où ils firent de fréquentes incursions en Lorraine.

Durant la guerre de trente ans, Mars-la-Tour, alors possession française, fut épargnée, tandis que la plupart des villages des environs furent saccagés et détruits.

1000

Il n'y a pas trace sur le territoire, de pierre monumentale, motte, tombelle, ou monticule élevés de main d'homme. On n'a découvert aucun solterrain d'origine ancienne, aucun sépulture primitive, puits féodaux, mares ou mardelles, non plus que des ossements, objets de pierre, terre, émail, haches, colliers, poteries, armes ou médailles anciennes.

6. L'ancienne voie romaine qui traversait le village est encore très apparente sur une grande partie du territoire, et sera aujourd'hui de chemin d'exploitation.



11 En 1876, lors de la construction du chemin de fer, les <sup>mêmes débris</sup> ruines furent trouvées d'un ancien chemin, peut-être de cette voie romaine, ainsi que des vestiges d'anciennes constructions avec des briques et des tuiles calcaires, ce qui supposerait que ces constructions ont disparu dans un incendie. Elles paraissent remonter à une haute antiquité, à en juger par des monnaies de bronze à l'effigie de Tibère et de Caligula, trouvées parmi les débris. On a mis rencontré deux puits très bien conservés, remplis par des débris de toutes sortes, entre autres des restes d'une statue mutilée, représentant un Jupiter, dit-on, qui a été envoyée à Paris.

12 L'église date de 1840. Elle a été rebâtie sur les ruines de l'ancienne. Sous les premiers fondements avaient été posés en 1406, comme on l'a vu par des objets trouvés sous les dalles de la porte d'entrée, entre autres des pièces de monnaie et un aigle. Elle est dédiée à St Martin. Elle a 30 m. de long, dont 18 m. de nef, 7 m. d'avant-choeur et 7 m. de chœur. Sa largeur est de 11 mètres.

13 On trouve sous l'avant-choeur une crypte complètement fermée, remplie d'ossements et paraissant remonter à des temps reculés.

14 L'ancienne église était à trois voûtes, avec douze piliers, de style roman, et tellement petite que le tiers de la population à peine y trouvait place. Comme elle menaçait ruine, on dut la démolir pour éviter des accidents.

15 L'église actuelle a été de nouveau restaurée en 1877 et transformée en chapelle funéraire destinée à perpétuer le souvenir des soldats morts pour la patrie en 1870-71. La voûte est en bois avec ses poutres visibles, reposant sur des consoles au-dessus simulées, le tout recouvert d'un enduit de plâtre et orné de peintures. Les femmes sont cachées entre les deux planchers.

16 Les fenêtres sont en plein cintre, sans vitraux. La porte d'entrée a la même forme, sans colonnes ou pilastres, avec deux vantaux non séparés.

17 Le porche est en pierre, séparé de l'église par une porte en bois à deux vantaux.

18 On ne voit à l'extérieur ni statues, ni sculptures antiques.

L'intérieur est joli pour une église de campagne. C'est au tour des murs, on voit des plaques en marbre noir avec des bustes tirés de l'Écriture Sainte, fort bien choisis; puis des inscriptions



restées à perpétuer la mémoire de quelques-uns des  
braves tués à Mau. la Cour et aux environs de  
Netz sous les journées des 14-16-18 Juin 1870. Il  
y en a de fort touchantes.

19 Dans le chœur, il y a un autel néo-grec et  
derrière un arc commémoratif qui domine l'autel,  
il semble un peu l'inviter, et portait quatre statues  
allégoriques; le tout est surmonté d'un trophée  
et d'un peu de pierre, avec cette inscription: Braves  
braves tombés en 1870. 71 72.

Sous l'autel, un groupe sculpté et colorié, d'un grand  
effet, représente un aumônier militaire, portant le  
drapeau de Genève. Il assiste à ses derniers moments  
un jeune sous-officier d'infanterie, blessé et mourant  
et appuyé sur l'affût brisé d'un canon.

Le reliquaire, qui forme une échiquière de St  
Martin, paraît ancien. A part cela et un  
superbe chemin de croix sous les tableaux peints  
sur toile ont 2<sup>m</sup> de haut, on ne voit plus  
rien de remarquable.

20 L'église est surmontée d'une tour carrée de 22 m.  
de hauteur, s'appuyant sur les murs du porche,  
et destinée à conserver le nom étymologique de  
la localité.

Il y a trois églises: deux sont nouvelles, l'autre est  
ancienne. Sur la grande, qui pèse 100 kg. on lit:  
Bénite en 1868 par M. Stej. Curi de Mau. la Cour. J'ai eu pour  
parrain Nicolas Etienne Frique et pour marraine Marguerite  
Cruard. M. Senes étant Maire et M. A. Pataud président  
de la fabrique — N° 1601 — fondée par J. Coussel à Metz.

Sur la petite, il y a: Bénite en 1868 par M. Stej  
Curi de Mau. la Cour. J'ai eu pour parrain Ferdinand B. N° Sigel,  
et pour marraine, M. Adolphe Noirel. M. Senes étant Maire  
et M. A. Pataud, Président de la fabrique. — N° 1602. Fondée  
par J. Coussel à Metz. Elle pèse 50 kg.

Sur la moyenne au poids de 600 kg. on lit  
l'inscription suivante:

De la religion, organe intérieurement  
Attaché à son sort, je renais avec elle;  
De son culte, je suis le signal éclatant.  
Rendez culte à Dieu Chrétien, une voix s'appelle.

De Metz, je restai le suzerain 1792, par l'effet de la révolution française,  
fut cédée en 1797 et reconstruite en 1806, L<sup>e</sup> Comité de la République,  
sous le règne de Bonaparte, 1<sup>er</sup> Consul. Le traité, pour la reprise,  
fut passé par Joseph Courtois, Maire et Jean N<sup>o</sup> Mauvais, le  
jeune, acquisiteur. Le fut bénite en particulier et us pour l'ancien  
le citoyen Pierre Coussel, officier de santé, et pour Marie



La Citoyenne Anne Marie Zornelle, épouse du citoyen fr<sup>s</sup> Nicolas  
Bartu, 443 à Marc-la-Tour.

Les Annard et Cochais, fondateurs.

22. Depuis 1877, l'église est devenue un lieu de pèlerinage.  
Tous les ans, le 16 août, on y célèbre un service funèbre  
pour les soldats morts en 1870. C'est une cérémonie très  
imposante et patriotique à laquelle se font un service  
d'écouter les populations, même quelquefois étrangères, les  
notabilités civiles, et un grand nombre de militaires  
de tous grades, de puis le général jusqu'au simple  
soldat. Il n'est pas rare d'y voir 1000 personnes.

23. Depuis 1870, un riche propriétaire a fait élever  
une petite chapelle à l'entrée du village, sous le  
vocable de N.D. des Pâtes. Elle est de style ogival.  
On y voit les statues de la St. Vierge, et St. Roch et  
de St. Hubert. On ignore le motif de cette création.

24. En 1400, Un certain Gérard d'Avillers, seigneur  
de Marc-la-Tour, avait érigé en cette commune une  
Chapelle Collégiale servie par cinq chanoines  
avec un revenu de 1000 livres sur Vignes et terres  
affermées. Cette église subsista jusqu'en 1793. A cette  
époque elle fut vendue comme propriété nationale,  
démolie et transformée en grange.

Elle était de style ogival avec trois voûtes et

fibliers. Les murs latéraux étaient couverts de peintures dont  
quelques unes sont encore apparentes, malgré les couches  
de badigeon sous on les a recouvertes. Elle portait le  
vocable de N.D. de Marc-la-Tour. Des pierres tombes  
laïcs sur lesquelles on lit « chanoine. Clerc » ont été  
employés comme supports de cave. L'orgue a été long-  
temps, on voyait encore les cercueils des chanoines qui  
servaient d'auget et plusieurs maisons étaient parées  
avec des dalles portant d'uniformes épitaphes. Dans  
les archives Mesines, il y a plusieurs liasses où il est  
parlé de cette collégiale et où se trouve conservé  
25. l'ancien sceau du chapitre, lequel représentait  
l'Annonciation et la St. Vierge avec l'Enfant de St.  
Gérard d'Avillers.

34 -

26. Il a été existé au moyen âge une Maladrerie  
non loin du village, ainsi que semble l'attester le  
nom même de Maladrerie, comme à ce lieu.

On voit sans l'église paroissiale un bas relief  
soit qui provient de la Collégiale. Il représente  
l'Enchaînement du Christ.

28. Le cimetière actuel date de 1832 et n'offre rien  
de remarquable. L'ancien cimetière se trouvait  
autour de l'église et s'étendait assez loin. En  
1832, lors des travaux d'appropriation de la place



communale. on mit à jour un grand nombre de  
sépulchres avec des tombeaux en pierre, bien conservés,  
et paraissant remonter à l'époque romaine.

30. Mau-la-Croix avait un château fort avec  
deux enceintes et fossés profonds, dont on voit très  
bien les traces. Gérard d'Arville l'avait reconstruit.  
Après sa mort, ses biens furent partagés entre ses neveux,  
et la seigneurie de Mau-la-Croix revint la partage  
de Siquelmonne unis avec de Lambertoy, comme  
on le voit par les registres de l'état civil de 1600 à  
1789. A cette époque le château cessa d'être habité  
par ses seigneurs; il ne fut plus occupé que par des  
gens de très petite condition, des bourgeois, des marchands.  
Il fut rasé en l'an VIII par la convention de l'indes.  
L'antique manoir fut en partie démolit, ses fossés  
combles; les sculptures et les incisions qui ornaient ses  
portes sont brisées. On y chercherait en vain des  
traces de son ancienne splendeur. (de Marsigny)

Il avait la forme d'un parallélogramme avec  
deux ailes de bâtiments, l'aile gauche, à l'exception  
de deux tourelles qui ont été respectées, a été rebâtie  
au commencement du siècle. L'aile droite a conservé  
sa forme primitive et serait reconnue de main  
de ferme et de braderie. L'épaisseur de ses murs

de 1.<sup>re</sup> 20 atteste sa solidité; on y voit encore une très  
ancienne cheminée et un oculer tournant en pierre,  
de 40 marches.

36. Mau-la-Croix avait un moulin banal qui ap-  
partenait au seigneur. Il a été démolit en 1804, et  
remplacé par le lavoir actuel. Il était alimenté  
par les eaux de l'Etang, aujourd'hui à sec.

37. Mau-la-Croix a été témoin de la grande  
bataille du 16 Mars 1870, livée en partie sur son  
territoire. Les Prussiens l'occupèrent le 14 Mars  
sans l'aider moi; mais ne se trouvant pas en  
force suffisante, ils l'évacuèrent le 17 Mars dès le  
matin et l'approche d'une division de cavalerie et  
de deux batteries d'artillerie qui engagèrent un combat  
avec des batteries ennemies placées derrière le bois de  
Juvigny, et cela sans résultat.

Les Français s'étant retirés, l'ennemi reprit  
le lendemain dans l'après midi et occupa de nouveau  
le village qu'il ne devait plus quitter qu'à la paix.

Le village fut donc témoin de la grande lutte du  
16 Mars. C'est à l'abri de ses maisons et de  
ses jardins que les Prussiens firent se reformer,  
après avoir été repoussés. Plus de huites, après  
avoir reçu des renforts, ils reprirent l'offensive



Les Français firent de vains efforts pour les déloger de leurs positions qui abritaient le village, dont trois maisons furent incendiées. A huit heures du soir les Français se retirèrent, abandonnant les positions conquises le matin. Dès lors la route de Metz à Verdun était à la merci de l'ennemi. On sait le reste.

En 1870, une souscription due à la patriotique initiative des habitants de Mars-la-Tour, fut ouverte dans le but d'élever un Monument national à la mémoire des braves tombés dans les journées néfastes des 14-16-18 Août 1870.

Ce monument est au talent d'un habile artiste M. Rogin, fut inauguré le 2 novembre 1877, au milieu d'une assistance évaluée à 10000 personnes. Haut en bronze sur socle en pierre et surmonté d'une crypte renfermant les cendres de milliers de braves.

Il représente la France couronnant un soldat mourant qu'elle reçoit dans ses bras; à ses pieds se tiennent deux petits enfants: l'un reçoit le feu du mourant, l'autre se raccroche à l'ancre du salut, emblème de la Patrie qui attend sa régénération de ceux qui ne sont encore que de petits enfants.

Le 26 Septembre 1877 furent inaugurés deux

magnifiques bas-reliefs en bronze, dus au même artiste. L'un se présente le fameux combat de cavalerie livré près de Mars-la-Tour, et où la Garde impériale trouva son tombeau, et l'autre un épisode de la bataille de St. Privat livré le 18 Août. Ces bas-reliefs sont placés sur le socle du Monument.

Le même jour avait lieu la bénédiction de l'Eglise transférée en Chapelle funéraire. La cérémonie religieuse était présidée par Monseigneur Foulon, évêque de Nancy, et la cérémonie civile, par M. A. Deherme, Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Mars-la-Tour le 1<sup>er</sup> Août 1888

L'Aut.  
Fagnard



